

Un 8 mars revendicatif pour l'égalité salariale

Pour la première fois, féministes et syndicats appellent à la grève lors de la Journée des droits des femmes

Le Monde · 8 Mar 2017 · gaëlle dupont

On a marre des mots, on veut des actions.» Les propos de Raphaëlle Rémy-Leleu, porte-parole d'Osez le féminisme (OLF), résument bien la tonalité nouvelle de la prochaine Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars. Pour la première fois, trois syndicats (CGT, FSU, Solidaires), de nombreuses associations féministes et des organisations étudiantes appellent à la grève, mercredi à 15 h 40. « Ce 8mars est totalement inédit, affirme Suzy Rojzman, porte-parole du Collectif national pour les droits des femmes (CNDF). Nous voulons lui redonner son caractère revendicatif originel. »



L'égalité des salaires et des carrières est la principale exigence. «Les femmes de France sont toujours payées 26 % de moins que les hommes. C'est comme si elles arrêtaient de travailler à 15 h 40 », poursuit Mme Rémy-Leleu. L'idée de l'appel à la grève vient des syndicats. «L'objectif est de mettre le patronat devant ses responsabilités, affirme Sophie Binet, chargée de l'égalité femmes-hommes à la CGT. Dans 60% des entreprises, il n'y a pas d'accord ou de plan d'action pour atteindre l'égalité salariale. » La situation varie fortement selon leur taille.

« Chacun doit s'approprier la thématique en faisant grève, en défilant, en postant sur les réseaux sociaux » REBECCA AMSELLEM fondatrice de la lettre d'information «Les Glorieuses»

Vingt « exigences »

Alors que la première loi sur l'égalité professionnelle date de 1983, des sanctions financières ont été prononcées pour la première fois, à partir de janvier 2013, contre 109 entreprises. Plus de 90 % des grandes entreprises sont désormais couvertes par un accord, contre 67 % de celles de 300 à 999 salariés, et 35 % de celles de 50 à 299 salariées. La sanction est toujours utilisée en dernier recours.

De multiples facteurs expliquent que les inégalités perdurent: les femmes subissent les conséquences des arrêts liés à leur maternité, effectuent toujours l'essentiel des tâches domestiques, ce qui freine leur investissement professionnel, font moins d'heures supplémentaires, travaillent davantage à temps partiel, occupent des emplois moins qualifiés, et sont très majoritaires dans les filières les moins valorisées (nettoyage, services à la personne).

En équivalent temps plein, le différentiel s'élevait à 19 % en 2012, contre 21 % en 2002. L'écart atteint 26% en incluant dans le calcul le travail à temps partiel. Cependant, à temps de travail égal, 9 % des écarts de salaires ne s'expliquent ni par des différences de qualification, de filières, de taille d'entreprise, ou de niveau de responsabilité.

« Sur le terrain, les militantes en ont assez d'attendre, poursuit Mme Rémy-Leleu. Nous avons besoin d'un rapport de force.» En particulier pendant une campagne électorale. Le choix de cette mobilisation contraste avec celui effectué en 2012. Le collectif Féministes en mouvement avait à l'époque invité les candidats à l'élection présidentielle à présenter leurs propositions dans une salle de spectacle à Paris.

« Cette année, nous ne voulions pas interpellier les candidats et obtenir des promesses qui n'engagent que ceux qui les croient, affirme Fatima Benomar, porte-parole des Efronté-e-s. L'égalité salariale faisait partie de soixante engagements de François Hollande. » « Ce type de procédé offre une tribune aux élus et provoque une inflation de déclarations auxquelles ils ne se sentent pas forcément liés », renchérit Mme Rojzman.

Cette fois, les militants présenteront vingt « exigences » : sanctions contre les entreprises et administrations, revalorisation des métiers féminisés, rattrapage immédiat des salaires, fin des CDD et du temps partiel imposé, mixité des formations et des métiers...

Ce mouvement s'inscrit dans une dynamique nationale après la mobilisation contre la loi travail, mais aussi internationale. Les mouvements de grève des Polonaises contre l'interdiction de l'IVG, des Islandaises en faveur de l'égalité salariale sont cités en exemple. Les féministes françaises ont aussi manifesté le 21 janvier au moment de la Women's March américaine contre Donald Trump.

En équivalent temps plein, la différence de salaire s'élevait à 19 % en 2012

Mobilisation virale

Autre innovation, la jonction entre les associations féministes (OLF, Planning familial, CNDF, Femmes solidaires, Marche mondiale des femmes, Femen...) et des mouvements actifs sur Internet. L'initiative de la mobilisation à un moment symbolique revient à l'un d'entre eux, Les Glorieuses, qui avait lancé un appel à la mobilisation le 7 novembre à 16 h 34 (fin de l'année de travail des femmes en tenant compte du différentiel de salaire). « L'objectif était de favoriser une prise de conscience, explique Rebecca Amsellem, fondatrice de la lettre d'information Les Glorieuses, qui compte 40 000 abonnés. Les Islandaises se mobilisent depuis des décennies et c'est le pays où les inégalités salariales sont les plus faibles en Europe. »

Pour elle, la grève n'est pas le seul moyen d'agir. « Chacun doit s'approprier la thématique comme il le souhaite, poursuit la jeune femme. En faisant grève, en défilant, en privilégiant les commerces dirigés par des femmes, en postant quelque chose sur les réseaux sociaux... » La mobilisation sera aussi virale.

« Nous avons une expertise complémentaire à celle de la génération précédente par notre connaissance des réseaux sociaux et de la communication, observe Anaïs Bourdet, fondatrice en 2012 du site Paye ta shnek, qui rassemble des témoignages de harcèlement de rue et compte 210 000 abon-

nés, et soutient l'appel du 8 mars. Ces outils démocratisent l'engagement. Tout un chacun peut être militant, même sans descendre dans la rue avec une pancarte. Nous devons donner un maximum d'outils pour que chacun puisse se mobiliser. »

La mobilisation en ligne permettra, par exemple, de dénoncer la récupération commerciale de la Journée des femmes (et non de la femme), parfois transformée selon Mme Bourdet en « Saint-Valentin bis». Le site «journée de l'infâme » épinglera ces initiatives.